

Mineurs étrangers non accompagnés : des jeunes fragilisés

Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sont des mineurs originaires d'un pays non membre de l'Espace économique européen (l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein). Ils arrivent en Belgique sans être accompagnés par une personne exerçant sur eux l'autorité parentale (mère, père, tuteur). Il est question de 1.500 à 2.000 jeunes par an. Un sur deux disparaît dans les 48h d'un des deux centres d'accueil de première ligne (Neder-Over-Heembeek et Steenokkerzeel).



Certains MENA sont victimes de la traite des êtres humains.

Ces jeunes peuvent décider de rejoindre une connaissance ou de la famille en Belgique ou à l'étranger. Comme tout mineur non accompagné, ils peuvent encourir des risques pendant leur trajet ou se mettre eux-mêmes en danger pour subvenir à leurs besoins. Certains sont victimes de la traite des êtres humains. Les MENA constituent un groupe particulièrement vulnérable : la plupart ne parlent aucune autre langue que la leur, nombre d'entre eux sont traumatisés, malades et 10 % des jeunes filles sont enceintes.

Comment t'appelles-tu ? Quel âge as-tu ?...

En 2009, Child Focus a traité 279 dossiers de disparition de MENA, contre 351 en 2008. Le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2009 était de 40 (44 en 2008). La diminution du nombre de signalements de disparitions de MENA auprès des polices locales et le changement de modus operandi de Child Focus opéré en 2007 expliquent ces chiffres peu élevés. Depuis trois ans, Child Focus exige en effet, d'avoir des informations suffisantes sur l'identité des jeunes disparus (c'est-à-dire, entre autres, des noms de familles correctement orthographiés) pour ouvrir un dossier et pouvoir

lancer des campagnes de recherches efficaces. Par conséquent, l'enregistrement initial doit être précis et systématique. Si par la suite, ces données d'identité diffèrent, s'avèrent inexactes ou incomplètes, le Service des Tutelles doit en être immédiatement averti.

Agir avec promptitude

Pour traiter au mieux une disparition, il convient de réagir avec promptitude et vigilance, en bonne concertation avec les intervenants concernés, et en se basant sur un maximum d'informations. Raison pour laquelle, le 12 novembre 2008, Child Focus et les différents services impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés qui sont orientés vers les centres d'observation et d'orientation de Steenokkerzeel et Neder-Over-Heembeek, ont signé un protocole de collaboration. Ce protocole vise à une meilleure coordination des actions des intervenants en cas de disparition de MENA mais aussi pour prévenir celle-ci. Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2009 pour évaluer l'efficacité de ce nouveau protocole. À la fin de l'année, il a décidé qu'il serait prématuré de tirer des conclusions définitives. Le processus

d'évaluation se poursuivra dès lors en 2010. Cette année-là, le groupe de travail étudiera également l'opportunité d'étendre ce protocole de collaboration au niveau national. Il s'attachera aussi à élaborer des critères spécifiques permettant de déterminer si la disparition d'un MENA est ou non inquiétante.

44 % des MENA dont le dossier a été traité par Child Focus sont des filles, 56 % des garçons. La plupart ont entre 13 et 17 ans au moment de leur disparition.

Des 279 dossiers traités en 2009, 28 % des jeunes concernés provenaient de l'Europe de l'Est. 19 % venaient de l'Asie et du Moyen-Orient. 18 % étaient issus de l'Afrique et 2 % de l'Amérique du Sud. La nationalité était inconnue pour 33 % des cas.

« Brainstormer » pour mieux protéger les mineurs voyageant seuls

Début janvier 2009, la ministre de la Politique de migration et d'asile (ministre de l'Intérieur depuis le 17 juillet 2009), Annemie Turtelboom, a désigné le Docteur en pédagogie de l'université de Gand, Ilse Derluyn, à la présidence du groupe de travail intitulé « Task Force Mineurs voyageant seuls ». Ce groupe de travail est composé de tous les acteurs compétents en la matière : les services publics fédéraux Justice, Intérieur, Affaires étrangères, Migration et Mobilité, le parquet fédéral, la Police fédérale et locale, Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique) le CGVS (Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides), l'UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) et Child Focus. Sa mission est de concrétiser les nombreuses recommandations de Child Focus formulées dans son étude « L'aéroport, un lieu sûr pour les mineurs voyageant seuls ? », réalisée en 2007 en collaboration avec la Police judiciaire fédérale. La concrétisation de ces recommandations a pour but d'améliorer la détection, l'identification et l'accueil de victimes (potentielles) d'exploitation sexuelle et de traite ou trafic d'êtres humains.

Une attente pleine d'espoir

A la fin de l'année 2009, Child Focus a constaté que le travail de cette « Task Force » avait bien progressé. Un rapport interne intermédiaire a été rédigé. Il répertorie toute une série d'actions concrètes à mettre en œuvre tout au long du trajet du mineur voyageant seul (juste avant son départ, pendant son voyage, à son arrivée, pendant son séjour dans le pays d'accueil et lors de son retour éventuel dans le pays d'origine). Pour obtenir des résultats probants et durables, l'implémentation de ces actions exige, bien entendu, une approche intégrale. La « Task Force » a également défini quatre actions prioritaires, qui pourraient si elles sont effectivement réalisées être présentées comme de « bonnes pratiques » pendant la présidence belge de l'Union européenne. Au moment de clôturer la rédaction de ce rapport annuel, il est impossible de savoir si le thème des mineurs voyageant seuls figure à l'ordre du jour de la présidence. La Fondation attend donc avec impatience de voir s'il existe une volonté politique suffisante pour aboutir à un accord et mener conjointement une politique destinée à protéger ce groupe de mineurs extrêmement vulnérables. Celle-ci pourrait alors servir de modèle à d'autres pays d'Europe.

Le 7 juillet 2009, lors d'une séance d'audition de la Commission de l'Intérieur du Sénat en vue d'une « proposition de résolution relative à la protection du mineur étranger non accompagné », la directrice générale de Child Focus, Kristine Kloeck, a déclaré :

« Selon certaines organisations, les mineurs étrangers non accompagnés partent de leur plein gré de l'institution d'accueil et ils en ont le droit. Il n'y a donc pas lieu de les rechercher. Ces organisations se réfèrent au profil de ces mineurs : enfants de tziganes Rom partis rejoindre leur famille, mineurs étrangers non accompagnés qui veulent poursuivre leur périple au Royaume-Uni, jeunes qui séjournent depuis longtemps (illégalement) en Belgique et qui ont déjà tissé des liens dans notre pays... Pour Child Focus, tant que les jeunes n'ont pas été localisés et que leur sécurité n'est pas garantie, il s'agit de « disparitions » qui requièrent une attention particulière en raison justement de la vulnérabilité particulière de ces mineurs. La position de Child Focus à ce sujet s'appuie sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant qui stipule : « Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat ».

La directrice générale profite des ces colonnes pour ajouter :

« Le premier accueil des MENA doit pouvoir agir de manière préventive contre ce risque accru de victimisation. L'une des recommandations formulées à cet égard dans notre étude consacrée aux mineurs voyageant seuls vient, enfin, d'être écoutée... En effet, le 5 octobre 2009, en réponse à la crise observée dans l'accueil des demandeurs d'asile, un groupe de travail interministériel a été créé à l'initiative du Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, Philippe Courard. Ce groupe de travail vise à examiner, entre autres, la nécessité d'instaurer des formes d'accueil différenciées, adaptées aux différents profils de MENA. Un accueil "sur mesure" permettrait de réduire le nombre de disparitions et éviterait que des MENA, qui pour l'une ou l'autre raison ne seraient plus les bienvenus dans les centres de premier accueil, se retrouvent à la rue sans aucune forme d'orientation. Nous suivons l'affaire de près ! »